

Décision n°2025-116

Nature : Commande Publique (1.7.7)

**Marché n°24A007 : Travaux d'extension et réaménagement de l'école maternelle
Jacques Prévert****Lot n°9 : Menuiseries Intérieures Bois
Avenant n°2**

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,**VU** le Code de la Commande Publique,**VU** la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),**VU** la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par l'architecte mandataire PÉPIN DE BANANE Architecture situé 63 rue de la République à Lyon (69002),**VU** la décision n°2024-36 en date du 12 juin 2024 portant attribution du lot n°9 – Menuiseries Intérieures bois à l'entreprise CRÉA BOIS, située 331 rue de l'Étang à Parigny (42120) pour un montant de 39 087,46 € HT soit 46 904,95 € TTC (TVA 20 %),**VU** la décision n°2025-29 en date du 14 avril 2025 pourtant conclusion d'un avenant n°1, en application de l'article R.2194-5 du Code de la Commande publique, et en entraînant une augmentation de 2,92 % par rapport au montant initial,**VU** l'article R. 2194-7 du Code de la Commande Publique permettant la modification d'un marché public « lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ne sont pas substantielles »,**CONSIDÉRANT** que certaines portes existantes devant être remplacées initialement ont finalement été conservées et que d'autres prévues au marchés ont été modifiées, la partie de la DPGF concernant les blocs-portes a donc fait l'objet de plus et moins-value pour un montant total de -9 224,54 € HT,**CONSIDÉRANT** qu'il convient de supprimer les prestations non réalisées initialement prévues au marché et d'inclure les prestations ajoutées au fur et à mesure de l'avancement du chantier, pour un montant total de – 1 377,54 € HT,**DÉCIDE****ARTICLE 1** : Les modifications suivantes sont apportées au marché initial :

Prestations supplémentaires	Montant HT
Moins-value pour prestation non réalisées	- 26 593,00 €
Plus-value pour travaux complémentaires	+ 15 990,92 €
TOTAL € HT	- 10 602,08 €
TOTAL € TTC	- 12 722,50 €

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20251112-Dec2025-116-AR
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

ARTICLE 2 : Ces modifications entraînent une moins-value de 10 602,08 € HT soit 12 722,50 € TTC (TVA 20%).

ARTICLE 3 : Le marché de travaux du lot n°9 – Menuiseries Intérieures s'élève désormais à 29 625,93 € HT soit 35 551,11 € TTC (TVA 20%) ce qui représente une diminution d'environ 1,18 % par rapport au montant initial.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 12 novembre 2025

Claire POUZIN,
Maire de FRANCHEVILLE,

